ACR
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 19 route de Cognac - 17510 VILLIERS COUTURE
RCS SAINTES 481 960 169

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ
PRESENTE LE 23 MAI 2025
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de Commerce, nous présentons le présent rapport sur la gestion du groupe consolidé durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le rapport sur la gestion du groupe expose la situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis ainsi que ses activités en matière de recherche et de développement.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société et les sociétés aux sein desquelles elle détient le contrôle, dépassent deux des seuils prévus par l'article R 233-16 du Code de Commerce et qu'en conséquence les articles L. 233-16 et L. 233-17 dudit Code font obligation à notre Société, d'établir des comptes consolidés de l'ensemble constitué par notre Société et celles qu'elle contrôle.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-18 du Code de Commerce, notre Société comprend dans son périmètre d'intégration les sociétés sur lesquelles nous exerçons un contrôle exclusif par la détention de la majorité des droits de vote, à savoir :

- La Société CAP 100 détenue directement à 64% ;
- La Société SAS SOTRINBOIS détenue à 99,95% par la société CAP 100, elle-même détenue à 64% par ACR ;
- La Société SAS GTS WOOD détenue à 100% par la société CAP 100, elle-même détenue à 64% par ACR
- La Société SARL SOPRI détenue directement et indirectement à 100%
- La Société SCI FONCIERE FA détenue directement à 99,90%

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Méthode de consolidation :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-18, la méthode « d'intégration globale » est utilisée, pour les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la Société.

Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes consolidés ont été arrêtés suivant les règles et principes comptables édictés par le code de commerce et le règlement du ANC 2020-01 homologué par arrêté du 06 mars 2020.

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe jointe aux comptes consolidés.

FA

EXPOSE SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice :

Cet exercice s'inscrit dans la stabilité avec un très net renforcement des capitaux propres.
La trésorerie nette s'établit à plus de 10 millions d'euros.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis :

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Effectif du Groupe :

L'effectif salarié du Groupe au 31 décembre 2024 atteint 174 personnes réparties dans les sociétés susvisées entrant dans le périmètre de consolidation.

Activités en matière de recherche et de développement :

Nous précisons qu'aucune des sociétés du groupe n'a effectué d'activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Présentation et Examen des comptes consolidés :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels du groupe qui ont été établis dans le respect des principes comptables.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé au cours de cet exercice à 87 731 000 € contre 87 407 000 € au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat K€	2023	2024
Chiffre d'affaires	87 407 k€	87 731 k€
Autres produits d'exploitation	(18) k€	233 k€
Achats consommés	(54 154) k€	(52 829) k€
Charges de personnel	(8 101) k€	(8 677) k€
Autres charges d'exploitation	(9 418) k€	(10 820) k€
Impôts et taxes	(529) k€	(506) k€
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 835) k€	(1 932) k€
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	13 353 k€	13 198 k€
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	13 353 k€	13 198 k€

Charges et produits financiers	176 k€	671 k€
Charges et produits exceptionnels	344 k€	38 k€
Impôts sur les résultats	(3 578) k€	(3 622) k€
Résultat net des entreprises intégrées	10 295 k€	10 285 k€
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**10 295 k€**	**10 285 k€**
Intérêts minoritaires	3 404 k€	3 376 k€
Résultat net (part du groupe)	**6 891 k€**	**6 909 k€**

Présentation de la situation financière du Groupe :

Au 31 décembre 2024 le total du bilan consolidé du groupe s'élevait à 81 509 000 euros contre 74 791 000 euros pour l'exercice précédent.

Très schématiquement, le bilan consolidé de notre Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 peut être présenté ainsi :

Postes à l'Actif :	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Actif immobilisé	14 303 000 €	19 546 000 €
Actif circulant net	60 488 000 €	61 963 000 €
Postes au Passif :		
Capitaux propres	27 086 000 €	33 270 000 €
Intérêts minoritaires	11 009 000 €	14 371 000 €
Provisions pour risques et charges	256 000 €	244 000 €
Dettes	36 440 000 €	33 624 000 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe :

Nous prévoyons un léger ralentissement de nos activités sur le marché national en nette baisse. Notre résultat net consolidé pourrait s'établir entre 8 et 9 millions d'euros.

Conclusion :

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les décisions qui vous sont proposées.

Fait à VILLIERS COUTURE
Le 06 mai 2025

La gérance

- *Exercice clos le 31 décembre 2022 :*
  1 300 000 euros, soit 50,78 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 300 000 euros

- *Exercice clos le 31 décembre 2023 :*
  700 000 euros, soit 27,34 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 700 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 21 768 euros, ainsi que l'impôt théorique correspondant de 5 442 euros.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

⇨ **Convention d'animation :**
*Convention entre les **sociétés filiales** et la société mère **A.C.R.***

Au titre de la convention d'animation en date à VILLIERS COUTURE du 16 décembre 2016 avec effet rétroactif au 1er décembre 2016 et de son avenant n°1 avec effet au 1er janvier 2020, conclue pour une durée de 5 ans renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de 5 ans, la société ACR a facturé au titre de ses fonctions d'holding animatrice à ses filiales, au titre du dernier exercice clos, les rémunérations récurrentes suivantes :

- . à la société SOPRI : 300 euros HT
- . à la société SOTRINBOIS : 3 600 euros HT
- . à la société GTS WOOD : 1 200 euros HT
- . à la société SCI FONCIERE FA : 300 euros HT

⇨ **Convention de trésorerie :**
*Convention intragroupe entre les **sociétés filiales** et la société mère **A.C.R.***

En date du 27 août 2009, il a été conclu une convention de trésorerie fixant les modalités de gestion de la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe A.C.R., notamment des excédents de trésorerie, intragroupe comprenant la société mère A.C.R. et ses filiales, les sociétés SOTRINBOIS, SOPRI, GTS WOOD, FONCIERE FA et ce moyennant le calcul conventionnel d'un intérêt de 3,50% pour 2024. Par avenant n°1 en date du 02 janvier 2020, la société FONCIERE FA a été intégrée à ladite convention de trésorerie.

Les comptes de groupe s'élèvent au 31 décembre 2024, comme suit :

Comptes de bilan :	Actif	Passif
Compte SOTRINBOIS	0 euro	néant
Compte SOPRI	0 euro	néant
Compte GTS WOOD	0 euro	néant
Compte SCI FONCIERE FA	5 158 863 euros	néant
Compte CAP 100	12 040 456 euros	néant

ACR
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 19 route de Cognac - 17510 VILLIERS COUTURE
481 960 169 RCS SAINTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 MAI 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 951 738 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :
Bénéfice de l'exercice 951 738 euros

Affectation du résultat :
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 17 627 875 euros.
Tenant compte d'une distribution de dividendes de 700 000 euros décidée par décision de l'associée unique en date du 16/01/2025.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- *Exercice clos le 31 décembre 2021 :*
  198 000 euros, soit 7,73 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 198 000 euros

- *Exercice clos le 31 décembre 2022 :*
  1 300 000 euros, soit 50,78 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 300 000 euros

- *Exercice clos le 31 décembre 2023 :*
  700 000 euros, soit 27,34 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 700 000 euros

Certifié conforme
La Gérance

A.C.R
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 €
19 route de Cognac
17510 VILLIERS-COUTURE

****

Rapport des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

ALTUM

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine

Le Fugon, rue du Cardinal Richaud
33300 BORDEAUX

2AC AQUITAINE

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine

123 Quai de Brazza
33100 BORDEAUX

A.C. J.P.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

A l'associé unique d'A.C.R,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A.C.R. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BORDEAUX
Le 15 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

Alexandre CATTIN

Certified by yousign

ALTUM
Représentée par
Alexandre CATTIN

Jean-Baptiste Pezat

Certified by yousign

2AC AQUITAINE
Représentée par
Jean-Baptiste PEZAT

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

• concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

ACR

Pour la période

du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

-o-o-o-

Groupe ACR

19 Route de Cognac

17510 Villiers-Couture - France

A.C. J.P.

Documents de synthèse

Bilan actif

ACTIF (en K€)	Notes	2024.12	2023.12
Immobilisations incorporelles	2.1	362	375
Dont Ecarts d'acquisition	*2.1*	*361*	*361*
Immobilisations corporelles	2.1	15 454	13 386
Immobilisations financières	2.2	3 730	541
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		**19 546**	**14 303**
Stocks et en-cours	2.3	16 165	15 631
Clients et comptes rattachés	2.4	15 052	16 221
Autres créances et comptes de régularisation	2.4	1 198	1 186
Valeurs mobilières de placement	2.5	20 836	22 157
Disponibilités	2.5	8 711	5 293
Actif circulant		**61 963**	**60 488**
Total Actif		**81 509**	**74 791**
dont impôts différés actif		*40*	*24*

Bilan passif

PASSIF (en K€)	Notes	2024.12	2023.12
Capital		10 000	10 000
Primes liées au capital			
Réserves		16 361	10 195
Résultat net (Part du groupe)		6 909	6 891
Capitaux propres (Part du groupe)		**33 270**	**27 086**
Intérêts minoritaires		**14 371**	**11 009**
Total des capitaux propres	2.6	**47 641**	**38 095**
Autres fonds propres			
Provisions	2.7	**244**	**256**
Dettes financières	2.8	19 367	21 341
Fournisseurs et comptes rattachés	2.9	6 630	6 708
Autres dettes et comptes de régularisation	2.9	7 626	8 391
Dettes		**33 624**	**36 440**
Total Passif		**81 509**	**74 791**
dont impôts différés passif		*537*	*555*

A.C. J.P.

Compte de résultat

En K€	Notes	2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	3.1	87 731	87 407
Autres produits d'exploitation	3.2	233	(18)
Produits d'exploitation		**87 963**	**87 389**
Achats consommés	3.3	(52 829)	(54 154)
Charges externes	3.4	(10 820)	(9 418)
Impôts et taxes	3.5	(506)	(529)
Charges de personnel	3.6	(8 677)	(8 101)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3.7	(1 932)	(1 835)
Charges d'exploitation		**(74 766)**	**(74 037)**
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		**13 198**	**13 353**
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		**13 198**	**13 353**
Produits financiers		1 035	456
Charges financières		(363)	(280)
Résultat financier	3.8	**671**	**176**
Produits exceptionnels		192	522
Charges exceptionnelles		(155)	(177)
Résultat exceptionnel	3.9	**38**	**344**
Impôts sur les résultats		(3 622)	(3 578)
Résultat net des entreprises intégrées		**10 285**	**10 295**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**10 285**	**10 295**
Intérêts minoritaires		3 376	3 404
Résultat net (part du groupe)		**6 909**	**6 891**

A.C. J.P.

Tableau de flux de trésorerie

En K€	2024.12	2023.12
Résultat net total des entités consolidées	**10 285**	**10 295**
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 889	1 744
Variation de l'impôt différé	(34)	(4)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	329	(227)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(11)	(32)
Marge brute d'autofinancement	**12 458**	**11 776**
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(627)	537
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**11 831**	**12 313**
Acquisitions d'immobilisations	(7 524)	(2 896)
Cessions d'immobilisations	105	388
Réduction des autres immobilisations financières	30	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**(7 389)**	**(2 507)**
Émissions d'emprunts	4 000	3 607
Remboursements d'emprunts	(5 644)	(5 388)
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	(700)	(600)
Variations des subventions d'investissement		222
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(2 344)**	**(2 160)**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**2 098**	**7 645**
Trésorerie : ouverture	27 450	19 805
Trésorerie : clôture	**29 548**	**27 450**

A.C. J.P.

Annexe

Évènements significatifs

Absence de faits significatifs sur la période d'établissement des comptes consolidés.

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.
Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément :

- aux hypothèses de base de maintien des coûts historiques, continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices,
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Modalités de consolidation

- Critère et méthode de consolidation

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières ou opérationnelles, de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

La société consolidante est présumée exercer un contrôle de fait sur une autre entité lorsque les deux conditions suivantes sont simultanément remplies :

- elle a disposé, pendant deux exercices successifs, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote ;
- aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne.

Les filiales contrôlées de manière conjointe sont intégrées proportionnellement. Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle de l'entreprise. Deux éléments indiquent cette forme de contrôle :

- Un nombre limité d'associés qui partagent le contrôle,
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint et la prise des décisions essentielles à la réalisation des objectifs.

Les filiales pour lesquelles la société ACR exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode de consolidation consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférent le cas échéant. L'influence notable est présumée lorsque la société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote d'une autre société.

Le périmètre de consolidation est présenté en note "Périmètre de consolidation".

- Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :
- soit à la date d'acquisition ou d'apport des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution ou en cas de restrictions sévères et durables remettant substantiellement en cause le contrôle ou l'influence, ou encore les possibilités de transfert de trésorerie avec les autres sociétés du Groupe, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

- Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

- Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont établis à la date du 31 décembre 2024, date de clôture de la société mère.
Toutes les sociétés du périmètre consolidé clôture leur exercice à la date du 31 décembre 2024.

- Devise retenue et méthodes de conversion appliquées aux sociétés étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Tous les comptes des sociétés consolidées sont tenues en euro.

Méthodes et règles d'évaluation

- Application des méthodes obligatoires

Le Groupe ACR applique les méthodes obligatoires définies par le règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés, suivantes :

- Inscription à l'actif des contrats de crédit-bail et contrats similaires,
- Comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif,
- Comptabilisation des impôts différés.
- Étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt,
- Inscription au compte de résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises.

- Méthodes utilisées pour les postes significatifs

Traitement des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actif et passif concernés.

La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste de provision pour risques et charges lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conformément à l'application des nouvelles règles de la directive de l'Union Européenne sur les incorporels, une analyse des durées d'utilisation des écarts d'acquisition positifs est effectuée. Celle-ci conduit à :

- Ne pas amortir les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est non limitée, le groupe effectuant alors des tests de perte de valeur. Lorsque la valeur issue des tests est inférieure à la valeur nette des écarts d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Amortir linéairement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est limitée. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (hors fonds de commerce) sont principalement constituées par des concessions, brevets licences.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

Les actifs immobilisés incorporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements, calculés selon la méthode linéaire, sont déterminés par référence aux durées suivantes conformes à la pratique professionnelle :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
Agencements divers	5 à 10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	2 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans
Présentoirs	4 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Biens en location financement

Les biens en location financement présentant les caractéristiques contractuelles d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers.

Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres mis en équivalence

A ce jour, aucune société n'est mise en équivalence.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré / premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires. La valorisation des produits finis est composée de la part matière bois utilisée calculée sur le débit utilisé et d'une quote-part de charge de fabrication.

Les articles qui peuvent être achetés ou fabriqués continuent d'être valorisés au dernier prix d'achat connu. La provision pour dépréciation de stock correspond à la dépréciation calculée sur les stocks à rotation lente.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Toutefois, si celles-ci présentent un risque de non recouvrement, une provision pour dépréciation est constituée.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les VMP sont analysées comme des équivalents de trésorerie dans la mesure où ces valeurs de placement ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel.

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette dépréciation est calculée pour chaque ligne de même nature, afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- Convention collective applicable : Bois et scieries droits légaux
- Table de mortalité : INSEE 2024,
- Taux de revalorisation des salaires : de 2 à 3%,
- Taux de charges : 30 à 42%
- Taux d'actualisation : 3.35%
- Age de départ à la retraite minimum pour le taux plein : en fonction de l'année de naissance du salarié, 65 ans et du départ volontaire du salarié.
- Actualisation de la provision tous les ans.

Au 31.12.2024, le montant de la provision IFC s'élève à 175K€ dans les comptes consolidés.

A.C. J.P.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence. La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Impôts différés

La situation fiscale différée est déterminée pour chaque entité ou groupe fiscal sur la base des retraitements de consolidation et des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont actualisés sauf lorsqu'ils proviennent de différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour une valeur déjà actualisée.

Des actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôts ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2024 pour la détermination des impôts différés est de 25%.

Subventions publiques

Les subventions publiques ne font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :
- l'entreprise pourra se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- les subventions sont perçues.

Les subventions sont reclassés en capitaux propres.

Résultat exceptionnel

Les éléments comptabilisés dans le résultat exceptionnel ont été réalisés selon les modalités définies dans le plan comptable général français.

Ainsi, les éléments exceptionnels correspondent aux produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations clairement distinct des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière régulière et fréquente.

Périmètre de consolidation

- Périmètre de consolidation

		2023.12			2024.12		
Sociétés	Lieu du siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
SARL ACR	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	Mère	Mère	IG	Mère	Mère
CAP 100	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	64%	64%	IG	64%	64%
FONCIERE FA SCI	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	99.9%	99.9%	IG	99.9%	99.9%
GTS WOOD SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	64%	64%	IG	64%	64%
SOPRI SARL	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
SOTRINBOIS SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	63.97%	63.97%	IG	63.97%	63.97%

IG : intégration globale
IP : intégration proportionnelle
MEE : mise en équivalence

Il n'existe pas d'entités ad hoc selon le sens du règlement ANC n°2020-01

Comparabilité des comptes

- Changement comptable

Néant

- Variation du périmètre

Néant

A.C. J.P.

Analyse du bilan et du compte de résultat

2. Informations relatives au bilan

2.1 Immobilisation corporelles et incorporelles

En K€	2023.12	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	2024.12
Concessions, brevets et droits similaires	103				103
Ecarts d'acquisition	361				361
Immobilisations incorporelles	**464**				**464**
Terrains	531	225			756
Agencements et aménagements de terrains	233				233
Constructions	10 018	223		786	11 027
Installations techniques, matériel & outillage	11 157	796			11 953
Autres immobilisations corporelles	4 469	1 376	(297)	131	5 679
Immobilisations corporelles en cours	960	1 471		(917)	1 514
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 609	299	(368)		1 540
Immobilisations corporelles	**28 977**	**4 389**	**(665)**		**32 701**
Total	**29 441**	**4 389**	**(665)**		**33 165**
Dont immobilisations en crédit-bail corporel :	1 907		(177)		1 730

Ecart d'acquisitions :

En K€	2023.12	Ecart de conversion	Variations de périmètre	2024.12
Ecart d'acquisition	361			361
Valeur nette	**361**			**361**

A.C. J.P.

Amortissements :

En K€	2023.12	Dotations	Reprises	Autres variations	2024.12
Concessions, brevets et droits similaires	(89)	(13)			(102)
Ecarts d'acquisition					
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(89)**	**(13)**			**(102)**
Agencements et aménagements de terrains	(68)				(68)
Constructions	(3 879)	(573)		(216)	(4 668)
Installations techniques, matériel & outillage	(8 126)	(761)		216	(8 671)
Autres immobilisations corporelles	(3 518)	(553)	231		(3 841)
Amortissements des immobilisations corporelles	**(15 591)**	**(1 887)**	**231**		**(17 248)**
Amortissements sur actif immobilisé	**(15 680)**	**(1 901)**	**231**		**(17 350)**
Dont immobilisations en crédit-bail corporel :	(1 856)	(21)	177		(1 700)

2.2 Immobilisations financières

En K€	2023.12	Augmentation	Diminution	2024.12
Titres de participation	220	11		231
Créances rattachées à des part	115	3 105		3 220
Titres immobilisés		104		104
Dépôts et cautionnements versés	206		(30)	176
Immobilisations financières	**541**	**3 219**	**(30)**	**3 730**

2.3 Stock et en-cours

	2023.12			2024.12		
En K€	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
MP, fournitures et autres appro.	2 385		2 385	2 747		2 747
Produits intermédiaires finis	4 080	(168)	3 912	3 980	(64)	3 916
Marchandises	9 570	(237)	9 333	9 669	(167)	9 502
Stocks et en-cours	**16 036**	**(405)**	**15 631**	**16 397**	**(231)**	**16 165**

A.C. J.P.

2.4 Créances

En K€	2023.12 Brut	2023.12 Provisions	2023.12 Net	2024.12 Brut	2024.12 Provisions	2024.12 Net
Clients et comptes rattachés	16 330	(109)	**16 221**	15 186	(134)	**15 052**
Clients et comptes rattachés	**16 330**	**(109)**	**16 221**	**15 186**	**(134)**	**15 052**
Avances et acomptes versés sur commandes	69		69	69		69
Créances sur personnel & org. sociaux	24		24	29		29
Créances fiscales hors IS	807		807	732		732
Etat Impôt sur les bénéfices				126		126
Impôts différés - actif	24		24	40		40
Comptes courants	1		1	38		38
Créances sur cessions d'actifs	84		84			
Autres créances	21		21	57		57
Charges constatées d'avance	156		156	107		107
Autres créances et comptes de régularisation	**1 186**		**1 186**	**1 198**		**1 198**
Clients et autres créances	**17 516**	**(109)**	**17 407**	**16 384**	**(134)**	**16 250**

Échéances :

Les échéances sont à moins d'un an.

2.5 Trésorerie

En K€	2023.12	2024.12
Trésorerie active nette	**5 167**	**8 670**
VMP - Equivalents de trésorerie	22 157	20 836
Disponibilités	5 167	8 670
Intérêts courus non échus s/ dispo.	126	42
Trésorerie nette	**27 450**	**29 548**

2.6 Variation des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2022.12	**3 000**		**12 918**		**4 742**	**20 660**	**7 532**
Affectation du résultat N-1			4 742		(4 742)		
Variation de capital	7 000		(7 000)				
Distribution/ brut versé			(600)			(600)	(1)
Résultat					6 891	6 891	3 404
Subventions			135			135	76
2023.12	**10 000**		**10 194**		**6 891**	**27 086**	**11 011**
Affectation du résultat N-1			6 891		(6 891)		
Variation de capital							
Distribution/ brut versé			(700)			(700)	-
Résultat					6 909	6 909	3 376
Subventions			(25)			(25)	(14)
2024.12	**10 000**		**16 361**		**6 909**	**33 270**	**14 373**

A.C. J.P.

2.7 Provisions pour risque et charges

En K€	2023.12	Dotation	Reprise	Autres variations	2024.12
Autres provisions pour risques	69				69
Provisions pour pensions et retraites	187	4	(16)		175
Provisions	**256**	**4**	**(16)**		**244**

2.8 Dettes financières

En K€	2023.12	Augmentation	Diminution	Autres variations	2024.12
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	19 880	4 000	(5 568)		18 312
Dépôts et cautionnements reçus	33		(3)		30
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	1 408		(53)	(357)	997
Intérêts courus sur emprunts	20	28	(20)		28
Dettes financières	**21 341**	**4 028**	**(5 644)**	**(357)**	**19 367**
Dont dettes immobilisations en crédit-bail	97		(53)		44

Échéances :

En K€	2024.12	< 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès établiss. de crédit	18 312	6 762	11 521	29
Dépôts et cautionnements reçus	30	3		27
Autres emprunts et dettes assimilées	997	997		
Intérêts courus sur emprunts	28	28		
Dettes financières	**19 367**	**7 790**	**11 521**	**56**
Dont immobilisations en crédit-bail	44	44		

A.C. J.P.

2.9 Autres dettes

En K€	2023.12	2024.12
Dettes fournisseurs	6 708	6 630
Dettes fournisseurs	**6 708**	**6 630**
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 056	2 820
Dettes sociales	2 564	2 727
Dettes fiscales	1 228	1 195
Etat impôts sur les bénéfices	1 092	198
Comptes courants passif	(164)	45
Impôts différés passif	555	537
Autres dettes	59	104
Autres dettes et comptes de régularisation	**8 391**	**7 626**
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	**15 099**	**14 257**

Échéances

Toutes les dettes sont à échéance moins d'un an.

- Taxe proof

Résultat avant amort/prov sur écarts d'acquisition, impôts		**13 907**
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25.00%	**(3 477)**
Différences permanentes fiscales		11
Ecart de taux		8
Majoration d'IS >763 000		(57)
Crédits d'impôt		4
Déficits non activés		(116)
Autres		4
Charge d'impôt théorique		(3 623)
Charge d'impôt réelle		(3 622)

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

En K€	2023.12	2024.12
Ventes de marchandises	55 661	54 635
Production vendue de biens	35 716	36 702
Production vendue de services	10	3
Produits des activités annexes	1 216	1 714
Rabais, remises et ristournes accordés	(5 196)	(5 324)
Chiffre d'affaires	**87 407**	**87 731**

A.C. J.P.

3.2 Autres produits d'exploitations

En K€	2023.12	2024.12
Production stockée	(284)	(100)
Subventions d'exploitation	16	10
Reprise sur provisions d'exploitation	9	
Rep./Prov. engagements de retraite		16
Rep./Dépr. sur actif circulant	74	176
Transferts de charges d'exploitation	168	131
Autres produits		
Autres produits d'exploitation	**(18)**	**233**

3.3 Achats consommés

En K€	2023.12	2024.12
Achats de marchandises	(33 402)	(33 836)
Achats d'études et prestations de services	(1 962)	(2 858)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 571)	(1 508)
Variation stocks de marchandises	(446)	99
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(16 344)	(15 088)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(429)	362
Achats consommés	**(54 154)**	**(52 829)**

3.4 Charges externes

En K€	2023.12	2024.12
Services extérieurs	(2 759)	(3 578)
Charges externes	(6 659)	(7 242)
Charges externes	**(9 418)**	**(10 820)**

3.5 Impôts et taxes

En K€	2023.12	2024.12
Impôts et taxes sur rémunérations	(101)	(113)
Autres impôts et taxes	(428)	(393)
Impôts et taxes	**(529)**	**(506)**

A.C. J.P.

3.6 Charges de personnels

En K€	2023.12	2024.12
Rémunérations du personnel	(5 289)	(5 698)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 799)	(1 893)
Autres charges de personnel	(315)	(350)
Participation des salariés	(698)	(737)
Charges de personnel	**(8 101)**	**(8 677)**

L'effectif employé par les entreprises consolidées par intégration globale est de 174 personnes et se décompose comme suivant :

	2023.12	2024.12
Cadres	8	10
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	49	52
Ouvriers	100	109
Apprentis		1
Effectifs	**159**	**174**

3.7 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En K€	2023.12	2024.12
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(122)	(163)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 612)	(1 738)
Dot/Prov. engagements de retraite	(28)	(4)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(73)	(27)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(1 835)**	**(1 932)**

3.8 Résultat financier

En K€	2023.12	2024.12
Dividendes des autres participations	8	
Dividendes des participations consolidées		38
Autres produits financiers	447	997
Produits financiers	**456**	**1 035**
Charges d'intérêts	(258)	(340)
Autres charges financières	(22)	(24)
Charges financières	**(280)**	**(363)**
Total résultat financier	**176**	**671**

A.C. J.P.

3.9 Résultat exceptionnel

En K€	2023.12	2024.12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	18
Produits excep. s/ exercices antérieurs	69	31
Produits de cession d'immobilisations	388	105
Subv. invest. virées au résult, de l'ex.	37	39
Reprises de provisions exceptionnelles	26	
Produits exceptionnels	**522**	**192**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(19)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(5)	(53)
VNC des immobilisations cédées	(152)	(66)
Autres charges exceptionnelles	-	(16)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(17)	-
Charges exceptionnelles	**(177)**	**(155)**
Total résultat exceptionnel	**344**	**38**

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner. Toutes les opérations sont tracées dans les comptes consolidés. Toutes les opérations sont conclues à "des conditions normales de marché".

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe et figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève 50K€.

Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait à donner directement la rémunération individuelle.

Principaux engagements hors bilan et opérations non inscrites au bilan

Engagements donnés en K€	2023.12	2024.12
Nantissement	3 906	3 184
Hypothèque	1 790	1 556
Crédit bail mobilier		44
Total	**5 696**	**4 784**

A.C. J.P.

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'A.G.O. DU 23/05/2025

ACR

POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME

Pour la période
du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

-o-o-o-

Groupe ACR
19 Route de Cognac

17510 Villiers-Couture - France

Table des matières

Documents de synthèse 4

Bilan actif 4

Bilan passif 4

Compte de résultat 5

Tableau de flux de trésorerie 6

Dividendes reçus/versés de la société mère 6

(700) 6

(600) 6

Annexe 7

Règles et méthodes comptables 7

Périmètre de consolidation 13

Comparabilité des comptes 13

Analyse du bilan et du compte de résultat 14

2.1 Immobilisation corporelles et incorporelles 14

Ecarts d'acquisition 15

Prêts 15

Distribution/ brut versé 16

(600) 16

(600) 16

(1) 16

Distribution/ brut versé 16

(700) 16

(700) 16

- 16

Subventions 16

(25) 16

(25) 16

(14) 16
Rabais, remises et ristournes accordés 18
(5 196) 18
(5 324) 18
Dividendes des autres participations 20
8 20
Autres informations 21

Documents de synthèse

Bilan actif

ACTIF (en K€)	Notes	2024.12	2023.12
Immobilisations incorporelles	2.1	362	375
Dont Ecarts d'acquisition	*2.1*	*361*	*361*
Immobilisations corporelles	2.1	15 454	13 386
Immobilisations financières	2.2	3 730	541
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		**19 546**	**14 303**
Stocks et en-cours	2.3	16 165	15 631
Clients et comptes rattachés	2.4	15 052	16 221
Autres créances et comptes de régularisation	2.4	1 198	1 186
Valeurs mobilières de placement	2.5	20 836	22 157
Disponibilités	2.5	8 711	5 293
Actif circulant		**61 963**	**60 488**
Total Actif		**81 509**	**74 791**
dont impôts différés actif		*40*	*24*

Bilan passif

PASSIF (en K€)	Notes	2024.12	2023.12
Capital		10 000	10 000
Primes liées au capital			
Réserves		16 361	10 195
Résultat net (Part du groupe)		6 909	6 891
Capitaux propres (Part du groupe)		**33 270**	**27 086**
Intérêts minoritaires		**14 371**	**11 009**
Total des capitaux propres	2.6	**47 641**	**38 095**
Autres fonds propres			
Provisions	2.7	**244**	**256**
Dettes financières	2.8	18 414	21 341
Fournisseurs et comptes rattachés	2.9	6 630	6 708
Autres dettes et comptes de régularisation	2.9	8 580	8 391
Dettes		**33 624**	**36 440**
Total Passif		**81 509**	**74 791**
dont impôts différés passif		*537*	*555*

Compte de résultat

En K€	Notes	2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	3.1	87 731	87 407
Autres produits d'exploitation	3.2	233	(18)
Produits d'exploitation		**87 963**	**87 389**
Achats consommés	3.3	(52 829)	(54 154)
Charges externes	3.4	(10 820)	(9 418)
Impôts et taxes	3.5	(506)	(529)
Charges de personnel	3.6	(8 677)	(8 101)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3.7	(1 932)	(1 835)
Charges d'exploitation		**(74 766)**	**(74 037)**
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		**13 198**	**13 353**
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		**13 198**	**13 353**
Produits financiers		1 035	456
Charges financières		(363)	(280)
Résultat financier	3.8	**671**	**176**
Produits exceptionnels		192	522
Charges exceptionnelles		(155)	(177)
Résultat exceptionnel	3.9	**38**	**344**
Impôts sur les résultats		(3 622)	(3 578)
Résultat net des entreprises intégrées		**10 285**	**10 295**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**10 285**	**10 295**
Intérêts minoritaires		3 376	3 404
Résultat net (part du groupe)		**6 909**	**6 891**

Tableau de flux de trésorerie

En K€	2024.12	2023.12
Résultat net total des entités consolidées	**10 285**	**10 295**
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 889	1 744
Variation de l'impôt différé	(34)	(4)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	329	(227)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(11)	(32)
Marge brute d'autofinancement	**12 458**	**11 776**
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(627)	537
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**11 831**	**12 313**
Acquisitions d'immobilisations	(7 524)	(2 896)
Cessions d'immobilisations	105	388
Réduction des autres immobilisations financières	30	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**(7 389)**	**(2 507)**
Émissions d'emprunts	4 000	3 607
Remboursements d'emprunts	(5 644)	(5 388)
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	(700)	(600)
Variations des subventions d'investissement		222
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(2 344)**	**(2 160)**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**2 098**	**7 645**
Trésorerie : ouverture	27 450	19 805
Trésorerie : clôture	**29 548**	**27 450**

Annexe

Évènements significatifs

Absence de faits significatifs sur la période d'établissement des comptes consolidés.

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.
Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément :

- aux hypothèses de base de maintien des coûts historiques, continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices,
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Modalités de consolidation

- Critère et méthode de consolidation

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières ou opérationnelles, de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

La société consolidante est présumée exercer un contrôle de fait sur une autre entité lorsque les deux conditions suivantes sont simultanément remplies :

- elle a disposé, pendant deux exercices successifs, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote ;
- aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne.

Les filiales contrôlées de manière conjointe sont intégrées proportionnellement. Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle de l'entreprise. Deux éléments indiquent cette forme de contrôle :

- Un nombre limité d'associés qui partagent le contrôle,
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint et la prise des décisions essentielles à la réalisation des objectifs.

Les filiales pour lesquelles la société ACR exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode de consolidation consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférent le cas échéant. L'influence notable est présumée lorsque la société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote d'une autre société.

Le périmètre de consolidation est présenté en note "Périmètre de consolidation".

- Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition ou d'apport des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution ou en cas de restrictions sévères et durables remettant substantiellement en cause le contrôle ou l'influence, ou encore les possibilités de transfert de trésorerie avec les autres sociétés du Groupe, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

- Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

- Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont établis à la date du 31 décembre 2024, date de clôture de la société mère.
Toutes les sociétés du périmètre consolidé clôture leur exercice à la date du 31 décembre 2024.

- Devise retenue et méthodes de conversion appliquées aux sociétés étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Tous les comptes des sociétés consolidées sont tenues en euro.

Méthodes et règles d'évaluation

- Application des méthodes obligatoires

Le Groupe ACR applique les méthodes obligatoires définies par le règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés, suivantes :

- Inscription à l'actif des contrats de crédit-bail et contrats similaires,
- Comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif,
- Comptabilisation des impôts différés.
- Étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt,
- Inscription au compte de résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises.

- Méthodes utilisées pour les postes significatifs

Traitement des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actif et passif concernés.

La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste de provision pour risques et charges lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conformément à l'application des nouvelles règles de la directive de l'Union Européenne sur les incorporels, une analyse des durées d'utilisation des écarts d'acquisition positifs est effectuée. Celle-ci conduit à :

- Ne pas amortir les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est non limitée, le groupe effectuant alors des tests de perte de valeur. Lorsque la valeur issue des tests est inférieure à la valeur nette des écarts d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Amortir linéairement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est limitée. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (hors fonds de commerce) sont principalement constituées par des concessions, brevets licences.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

Les actifs immobilisés incorporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements, calculés selon la méthode linéaire, sont déterminés par référence aux durées suivantes conformes à la pratique professionnelle :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
Agencements divers	5 à 10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	2 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans
Présentoirs	4 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Biens en location financement

Les biens en location financement présentant les caractéristiques contractuelles d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers.

Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres mis en équivalence

A ce jour, aucune société n'est mise en équivalence.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré / premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires. La valorisation des produits finis est composée de la part matière bois utilisée calculée sur le débit utilisé et d'une quote-part de charge de fabrication.

Les articles qui peuvent être achetés ou fabriqués continuent d'être valorisés au dernier prix d'achat connu. La provision pour dépréciation de stock correspond à la dépréciation calculée sur les stocks à rotation lente.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Toutefois, si celles-ci présentent un risque de non recouvrement, une provision pour dépréciation est constituée.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les VMP sont analysées comme des équivalents de trésorerie dans la mesure où ces valeurs de placement ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel.

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette dépréciation est calculée pour chaque ligne de même nature, afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- Convention collective applicable : Bois et scieries droits légaux
- Table de mortalité : INSEE 2024,
- Taux de revalorisation des salaires : de 2 à 3%,
- Taux de charges : 30 à 42%
- Taux d'actualisation : 3.35%
- Age de départ à la retraite minimum pour le taux plein : en fonction de l'année de naissance du salarié, 65 ans et du départ volontaire du salarié.
- Actualisation de la provision tous les ans.

Au 31.12.2024, le montant de la provision IFC s'élève à 175K€ dans les comptes consolidés.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence. La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Impôts différés

La situation fiscale différée est déterminée pour chaque entité ou groupe fiscal sur la base des retraitements de consolidation et des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont actualisés sauf lorsqu'ils proviennent de différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour une valeur déjà actualisée.

Des actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôts ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2024 pour la détermination des impôts différés est de 25%.

Subventions publiques

Les subventions publiques ne font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :
- l'entreprise pourra se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- les subventions sont perçues.

Les subventions sont reclassés en capitaux propres.

Résultat exceptionnel

Les éléments comptabilisés dans le résultat exceptionnel ont été réalisés selon les modalités définies dans le plan comptable général français.

Ainsi, les éléments exceptionnels correspondent aux produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations clairement distinct des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière régulière et fréquente.

Périmètre de consolidation

- Périmètre de consolidation

Sociétés	Lieu du siège social	2023.12			2024.12		
		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
SARL ACR	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	Mère	Mère	IG	Mère	Mère
CAP 100	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	64%	64%	IG	64%	64%
FONCIERE FA SCI	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	99.9%	99.9%	IG	99.9%	99.9%
GTS WOOD SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	64%	64%	IG	64%	64%
SOPRI SARL	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
SOTRINBOIS SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	IG	63.97%	63.97%	IG	63.97%	63.97%

IG : intégration globale
IP : intégration proportionnelle
MEE : mise en équivalence

Il n'existe pas d'entités ad hoc selon le sens du règlement ANC n°2020-01

Comparabilité des comptes

- Changement comptable

Néant

- Variation du périmètre

Néant

Analyse du bilan et du compte de résultat

2. Informations relatives au bilan

2.1 Immobilisation corporelles et incorporelles

En K€	2023.12	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	2024.12
Concessions, brevets et droits similaires	103				103
Ecarts d'acquisition	361				361
Immobilisations incorporelles	**464**				**464**
Terrains	531	225			756
Agencements et aménagements de terrains	233				233
Constructions	10 018	223		786	11 027
Installations techniques, matériel & outillage	11 157	796			11 953
Autres immobilisations corporelles	4 469	1 376	(297)	131	5 679
Immobilisations corporelles en cours	960	1 471		(917)	1 514
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 609	299	(368)		1 540
Immobilisations corporelles	**28 977**	**4 389**	**(665)**		**32 701**
Total	**29 441**	**4 389**	**(665)**		**33 165**
Dont immobilisations en crédit-bail corporel :	1 907		(177)		1 730

Ecart d'acquisitions :

En K€	2023.12	Ecart de conversion	Variations de périmètre	2024.12
Ecart d'acquisition	361			361
Valeur nette	**361**			**361**

Amortissements :

En K€	2023.12	Dotations	Reprises	Autres variations	2024.12
Concessions, brevets et droits similaires	(89)	(13)			(102)
Ecarts d'acquisition					
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(89)**	**(13)**			**(102)**
Agencements et aménagements de terrains	(68)				(68)
Constructions	(3 879)	(573)		(216)	(4 668)
Installations techniques, matériel & outillage	(8 126)	(761)		216	(8 671)
Autres immobilisations corporelles	(3 518)	(553)	231		(3 841)
Amortissements des immobilisations corporelles	**(15 591)**	**(1 887)**	**231**		**(17 248)**
Amortissements sur actif immobilisé	**(15 680)**	**(1 901)**	**231**		**(17 350)**
Dont immobilisations en crédit-bail corporel :	(1 856)	(21)	177		(1 700)

2.2 Immobilisations financières

En K€	2023.12	Augmentation	Diminution	2024.12
Titres de participation	220	11		231
Créances rattachées à des part	115	3 105		3 220
Titres immobilisés		104		104
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	206		(30)	176
Immobilisations financières	**541**	**3 219**	**(30)**	**3 730**

2.3 Stock et en-cours

	2023.12			2024.12		
En K€	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
MP, fournitures et autres appro.	2 385		2 385	2 747		2 747
Produits intermédiaires finis	4 080	(168)	3 912	3 980	(64)	3 916
Marchandises	9 570	(237)	9 333	9 669	(167)	9 502
Stocks et en-cours	**16 036**	**(405)**	**15 631**	**16 397**	**(231)**	**16 165**

2.4 Créances

En K€	2023.12 Brut	2023.12 Provisions	2023.12 Net	2024.12 Brut	2024.12 Provisions	2024.12 Net
Clients et comptes rattachés	16 330	(109)	**16 221**	15 186	(134)	**15 052**
Clients et comptes rattachés	**16 330**	**(109)**	**16 221**	**15 186**	**(134)**	**15 052**
Avances et acomptes versés sur commandes	69		69	69		69
Créances sur personnel & org. sociaux	24		24	29		29
Créances fiscales hors IS	807		807	732		732
Etat Impôt sur les bénéfices				126		126
Impôts différés - actif	24		24	40		40
Comptes courants	1		1	38		38
Créances sur cessions d'actifs	84		84			
Autres créances	21		21	57		57
Charges constatées d'avance	156		156	107		107
Autres créances et comptes de régularisation	**1 186**		**1 186**	**1 198**		**1 198**
Clients et autres créances	**17 516**	**(109)**	**17 407**	**16 384**	**(134)**	**16 250**

Échéances :

Les échéances sont à moins d'un an.

2.5 Trésorerie

En K€	2023.12	2024.12
Trésorerie active nette	**5 167**	**8 670**
VMP - Equivalents de trésorerie	22 157	20 836
Disponibilités	5 167	8 670
Intérêts courus non échus s/ dispo.	126	42
Trésorerie nette	**27 450**	**29 548**

2.6 Variation des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2022.12	**3 000**		**12 918**		**4 742**	**20 660**	**7 532**
Affectation du résultat N-1			4 742		(4 742)		
Variation de capital	7 000		(7 000)				
Distribution/ brut versé			(600)			(600)	(1)
Résultat					6 891	6 891	3 404
Subventions			135			135	76
2023.12	**10 000**		**10 194**		**6 891**	**27 086**	**11 011**
Affectation du résultat N-1			6 891		(6 891)		
Variation de capital							
Distribution/ brut versé			(700)			(700)	-
Résultat					6 909	6 909	3 376
Subventions			(25)			(25)	(14)
2024.12	**10 000**		**16 361**		**6 909**	**33 270**	**14 373**

2.7 Provisions pour risque et charges

En K€	2023.12	Dotation	Reprise	Autres variations	2024.12
Autres provisions pour risques	69				69
Provisions pour pensions et retraites	187	4	(16)		175
Provisions	**256**	**4**	**(16)**		**244**

2.8 Dettes financières

En K€	2023.12	Augmentation	Diminution	Autres variations	2024.12
Emprunts auprès établiss. de crédit	19 880	4 000	(5 568)		18 312
Dépôts et cautionnements reçus	33		(3)		30
Autres emprunts et dettes assimilées	1 408		(53)	(1 311)	44
Intérêts courus sur emprunts	20	28	(20)		28
Dettes financières	**21 341**	**4 028**	**(5 644)**	**(1 311)**	**18 414**
Dont dettes immobilisations en crédit-bail	97		(53)		44

En 2023 les comptes courants étaient présentés en dette financières ils ont été reclassés en autres dettes au 31 décembre 2024.

Échéances :

En K€	2024.12	< 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établiss. de crédit	18 312	6 762	11 521	29
Dépôts et cautionnements reçus	30	3		27
Autres emprunts et dettes assimilées	44	44		
Intérêts courus sur emprunts	28	28		
Dettes financières	**18 414**	**6 836**	**11 521**	**56**
Dont immobilisations en crédit-bail	44	44		

2.9 Autres dettes

En K€	2023.12	2024.12
Dettes fournisseurs	6 708	6 630
Dettes fournisseurs	**6 708**	**6 630**
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 056	2 820
Dettes sociales	2 564	2 727
Dettes fiscales	1 228	1 195
Etat impôts sur les bénéfices	1 092	198
Comptes courants passif	(164)	998
Impôts différés passif	555	537
Autres dettes	59	104
Autres dettes et comptes de régularisation	**8 391**	**8 580**
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	**15 099**	**15 210**

Échéances

Toutes les dettes sont à échéance moins d'un an.

- Taxe proof

Résultat avant amort/prov sur écarts d'acquisition, impôts		**13 907**
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25.00%	**(3 477)**
Différences permanentes fiscales		11
Ecart de taux		8
Majoration d'IS >763 000		(57)
Crédits d'impôt		4
Déficits non activés		(116)
Autres		4
Charge d'impôt théorique		(3 623)
Charge d'impôt réelle		(3 622)

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

En K€	2023.12	2024.12
Ventes de marchandises	55 661	54 635
Production vendue de biens	35 716	36 702
Production vendue de services	10	3
Produits des activités annexes	1 216	1 714
Rabais, remises et ristournes accordés	(5 196)	(5 324)
Chiffre d'affaires	**87 407**	**87 731**

3.2 Autres produits d'exploitations

En K€	2023.12	2024.12
Production stockée	(284)	(100)
Subventions d'exploitation	16	10
Reprise sur provisions d'exploitation	9	
Rep./Prov. engagements de retraite		16
Rep./Dépr. sur actif circulant	74	176
Transferts de charges d'exploitation	168	131
Autres produits		
Autres produits d'exploitation	**(18)**	**233**

3.3 Achats consommés

En K€	2023.12	2024.12
Achats de marchandises	(33 402)	(33 836)
Achats d'études et prestations de services	(1 962)	(2 858)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 571)	(1 508)
Variation stocks de marchandises	(446)	99
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(16 344)	(15 088)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(429)	362
Achats consommés	**(54 154)**	**(52 829)**

3.4 Charges externes

En K€	2023.12	2024.12
Services extérieurs	(2 759)	(3 578)
Charges externes	(6 659)	(7 242)
Charges externes	**(9 418)**	**(10 820)**

3.5 Impôts et taxes

En K€	2023.12	2024.12
Impôts et taxes sur rémunérations	(101)	(113)
Autres impôts et taxes	(428)	(393)
Impôts et taxes	**(529)**	**(506)**

3.6 Charges de personnels

En K€	2023.12	2024.12
Rémunérations du personnel	(5 289)	(5 698)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 799)	(1 893)
Autres charges de personnel	(315)	(350)
Participation des salariés	(698)	(737)
Charges de personnel	**(8 101)**	**(8 677)**

L'effectif employé par les entreprises consolidées par intégration globale est de 174 personnes et se décompose comme suivant :

	2023.12	2024.12
Cadres	8	10
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	49	52
Ouvriers	100	109
Apprentis		1
Effectifs	**159**	**174**

3.7 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En K€	2023.12	2024.12
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(122)	(163)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 612)	(1 738)
Dot/Prov. engagements de retraite	(28)	(4)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(73)	(27)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(1 835)**	**(1 932)**

3.8 Résultat financier

En K€	2023.12	2024.12
Dividendes des autres participations	8	
Dividendes des participations consolidées		38
Autres produits financiers	447	997
Produits financiers	**456**	**1 035**
Charges d'intérêts	(258)	(340)
Autres charges financières	(22)	(24)
Charges financières	**(280)**	**(363)**
Total résultat financier	**176**	**671**

3.9 Résultat exceptionnel

En K€	2023.12	2024.12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	18
Produits excep. s/ exercices antérieurs	69	31
Produits de cession d'immobilisations	388	105
Subv. invest. virées au résuit, de l'ex.	37	39
Reprises de provisions exceptionnelles	26	
Produits exceptionnels	**522**	**192**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(19)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(5)	(53)
VNC des immobilisations cédées	(152)	(66)
Autres charges exceptionnelles	-	(16)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(17)	-
Charges exceptionnelles	**(177)**	**(155)**
Total résultat exceptionnel	**344**	**38**

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner. Toutes les opérations sont tracées dans les comptes consolidés. Toutes les opérations sont conclues à "des conditions normales de marché".

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe et figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève 50K€.

Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait à donner directement la rémunération individuelle.

Principaux engagements hors bilan et opérations non inscrites au bilan

Engagements donnés en K€	2023.12	2024.12
Nantissement	3906	3184
Hypothèque	1790	164
Crédit bail mobilier		44
Total	**5 696**	**3 392**